

Les Cahiers des Dix



Un Français témoin de la naissance de la Confédération

Jean-Charles Bonenfant, M.S.R.C.

Number 32, 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079679ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079679ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonenfant, J.-C. (1967). Un Français témoin de la naissance de la Confédération. *Les Cahiers des Dix*, (32), 157–180. <https://doi.org/10.7202/1079679ar>

Un Français témoin de la naissance de la Confédération

Par JEAN-CHARLES BONENFANT, M.S.R.C.

La France a suivi avec un certain intérêt la naissance de l'Etat fédératif canadien, dans lequel était appelé à survivre son ancienne colonie. De tout ce qui s'est écrit dans les revues et les journaux de la France impériale sur les événements qui se sont déroulés de juin 1864 à la fin de 1867, deux témoignages méritent d'être rappelés, celui d'Edmé Rameau de Saint-Père, et celui d'Ernest Duvergier de Hauranne. Le premier était un essayiste français qui, avant même de venir sur les rives du Saint-Laurent,, s'était passionné pour l'étude de la survivance des Français en Amérique et avait publié, en 1859, *La France aux colonies*.¹ L'année suivante, il avait traversé l'Atlantique et parcouru l'Amérique du Nord où à son départ il avait laissé de nombreux amis avec lesquels il était resté en correspondance. Aussi attachait-on beaucoup d'importance à un article que Rameau de Saint-Père publia dans l'*Economiste français* du 8 décembre 1864 et que la plupart des journaux canadiens-français s'empressèrent de reproduire et de commenter quelques semaines plus tard. Selon l'essayiste français, il se produisait en Amérique un mouvement en faveur des gouvernements forts et c'est ce qui poussait les Canadiens vers un régime fédératif, ce qui serait « sacrifier les intérêts provinciaux et la liberté générale au vain plaisir de constituer un pouvoir central et vigoureux. » Et l'ami des Canadiens français ajoutait: « Les conséquences en seraient trop spécialement fâcheuses pour les Canadiens français. » Finalement, il suggérait ceci: « Former une union de provinces aussi débile qu'on voudra l'imaginer, la constituer sous le bénéfice d'une neutralité permanente, comme

1. E. Rameau, *La France aux colonies*. Paris, Jouby, libraire-éditeur, 1859.

pour la Suisse, la placer sous la protection des puissances européennes et renoncer à tout simulacre même de puissance militaire. Voila, croyons-nous, la plus efficace et la moins dangereuse dépense que puisse se donner l'Amérique du Nord contre ses ambitieux voisins.» On répondit à Rameau de Saint-Père et, sous un ton amical, on lui laissa voir que malgré sa connaissance de l'Amérique, il ne saisissait pas très bien le problème. *Le Canadien* du 9 janvier 1865 écrivit même: « Les Canadiens français sont aussi intéressés que les autres à ce que l'autorité centrale ne soit pas un vain simulacre, aussi impuissant à l'extérieur qu'inutile à l'intérieur et qui deviendrait bientôt la risée de l'étranger.»²

Homme politique et écrivain né en 1843, Ernest Duvergier de Hauranne était le fils de Prosper Duvergier de Hauranne qui, en 1846, avait publié un ouvrage célèbre *La réforme parlementaire et la réforme électorale*. C'était un jeune homme auréolé par la réputation de son père et lui-même assez brillant lorsqu'il vint passer quelques mois en Amérique en 1864 et 1865. Sous le titre « Huit mois en Amérique à la fin de la guerre, lettres et notes de voyage 1864-1865, » il donna des articles dans la *Revue des Deux Mondes* celui de la livraison du 1er novembre étant consacré à « Québec, la Nationalité canadienne et la Confédération des provinces anglaises de l'Amérique. » Duvergier de Hauranne était précisément à Québec pendant la Conférence d'octobre 1864 et il porta sur la société qu'il avait fréquentée et sur les événements dont il avait été témoin des jugements assez perspicaces. « Le Bas-Canada, tout en maintenant son droit à l'indépendance locale et à la liberté politique, écrivait-il, comprend qu'il ne peut rester dans l'isolement, et que la formation d'une grande union coloniale est la garantie nécessaire de son autonomie. Il comprend que sans cet appui il sera infailliblement dévoré par le minotaure américain ou réduit à l'insignifiance. L'union nouvelle, qui le fait disparaître comme nation, le protège comme société indépendante, et c'est de toutes les combinaisons la plus favorable à ses intérêts.»³ Mais le témoignage le plus complet et le plus intéressant donné par un

2. Sur ce personnage, cf. Jean Bruchési, *Rameau de Saint-Père et les Français d'Amérique*, Les Éditions des Dix, Montréal, 1950.

3. *Revue des Deux Mondes*, 1865, novembre-décembre, pp. 201-202.

Français sur la naissance de la Confédération est celui du consul général de France au Canada, Abel-Frederick Gauthier.⁴

Le consulat de France à Québec avait été créé en 1855 avec comme premier consul un marchand, Edward Ryan. De 1859 à 1864, le poste avait été rempli par le baron de Gauldré-Boileau. Ce dernier eut pour successeur Abel-Frederick Gauthier qui arriva à Québec en juin au moment même où débutait la genèse de la Confédération.

Gauthier avait servi auparavant à Gibraltar et à Singapour et, en 1847, il avait épousé dans la première ville une Anglaise, Juliana, fille du colonel Edmond Lascelles. Il fut très bien accueilli à Québec et, vendredi le 24 juin, le maire Ad. Tourangeau se rendit même à sa résidence, rue des Carrières, pour lui présenter une adresse de bienvenue qu'avait adoptée le Conseil de ville. « La bonne entente, disait le texte, qui règne entre la Grande-Bretagne et la France, est pour nous une garantie suffisante que ces relations ne feront qu'augmenter de jour en jour, et établiront entre nos deux pays un échange considérable de leurs produits, et de cet échange ils devront en retirer de grands avantages. »⁵

4. Mon prédécesseur au fauteuil no 5 des Dix, Francis-J. Audet, a consacré dans le *Cahier des Dix*, 1939, une étude aux représentants de la France au Canada au XIX^e siècle. « L'histoire du consul de France au Canada, écrivait-il, est une page de l'histoire économique des deux pays qui demanderait, pour être bien traitée, beaucoup plus de renseignements que ceux qui sont présentement à notre portée. Il faudrait pouvoir étudier la correspondance avec les consuls échangée avec le Ministère des Affaires étrangères et les rapports que faisaient les premiers. » Sur les conseils du professeur Pierre Savard, de l'Institut d'Histoire de l'Université Laval, qui avait examiné ces archives, je les ai moi-même consultées au sujet de la naissance de la Confédération. Jusqu'ici, elles ne semblent avoir été utilisées dans ce but que par l'historien W. M. Morton, dans son ouvrage *The Critical Years*, McClelland & Stewart, 1964. On trouve les documents dans les Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères, d'Orsal, dans les formes suivantes: Correspondance politique des Consuls, Angleterre, volumes 37, 41 et 42.

Pierre Savard, professeur à l'Institut d'Histoire de l'Université Laval, a présenté à la réunion annuelle de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, le 15 avril 1967, une communication sur « Les Canadiens français vus par les Consuls de France à Québec et à Montréal de 1859 à 1900 ». Il en a publié un extrait dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 21, no 2, septembre 1967, pp. 217-219. Dans une note il nous apprend l'heureuse nouvelle que les Archives du Québec ont fait préparer un inventaire des documents conservés dans les séries des postes de Québec et de Montréal et que le microfilmage des pièces intéressantes doit s'effectuer à l'automne de 1967.

5. *Le Courrier du Canada*, lundi, 27 juin 1864, p. 2. Cf. sur Abel-Frédéric Gauthier l'étude déjà citée de Francis-J. Audet. *Cahier des Dix*, 1939, pp. 208-210.

De juin 1864 à la fin de 1867, époque pendant laquelle nous allons examiner les dépêches du consul de France à Québec, deux ministres des Affaires étrangères ont régné à Paris: Edouard Drouyn de Lhys et le marquis de Moustier. Le premier, qui vécut de 1805 à 1881, entra d'abord dans la carrière diplomatique, puis joua ensuite un rôle politique assez important après avoir été élu député en 1842. Il participa à la révolution de 1848 et se montra ensuite favorable au prince-président. En juillet 1852, il devenait ministre des Affaires étrangères pour démissionner en 1855. En 1863, il reprit son poste pour se retirer en 1866 à la suite des événements qui amenèrent la guerre entre l'Autriche et l'Allemagne. Il fut remplacé par le marquis de Moustier qui demeura ministre jusqu'en 1868 et mourut en 1869. Le gouvernement français à cette époque s'intéressait plutôt aux événements européens. Il était en bonnes relations avec Londres et, en Amérique, il surveillait ce qui se passait au Mexique où Maximilien d'Autriche, nommé empereur en 1867, n'avait pas été accepté par la population et fut fusillé en 1867, et aussi ce qui se passait aux Etats-Unis où venait de se terminer la Guerre de Sécession.

LA CRISE MINISTÉRIELLE DE JUIN 1864

Dans la lettre qu'il écrivit le 25 juin 1864, le nouveau consul eut à rendre compte du premier événement important dans la longue genèse de la Confédération, la crise ministérielle de juin 1864. Le 14 juin 1864, le gouvernement Taché-Macdonald fut défait à la Chambre basse et sous l'action discrète du gouverneur général de l'époque, lord Monck, fut formé un ministère de coalition qui s'engageait « à soumettre, durant la prochaine session, une mesure ayant pour objet de faire disparaître toutes les difficultés actuelles en introduisant au Canada le principe fédéral avec des dispositions qui permettront aux provinces maritimes et aux territoires du Nord-Ouest d'être inclus dans le même système de gouvernement. » « Et le ministère, ajoutait-on, par l'intermédiaire de délégués auprès des provinces maritimes et de l'Angleterre, mettra tout en œuvre pour obtenir de ces intérêts, qui échappent à la juridiction de notre propre législature, l'assentiment aux mesures nécessaires pour

unir toute l'Amérique britannique septentrionale sous un parlement ayant pour base le principe fédératif. »⁶

Sous la direction de sir Etienne-Paschal Taché qui, en mars précédent, avait consenti à sortir de sa retraite pour devenir, comme une sorte de patriarche autour duquel se ferait l'unanimité, premier ministre d'un gouvernement conservateur dont John A. Macdonald et George-Etienne Cartier étaient les chefs réels, une véritable union sacrée se forma grâce à l'entrée dans un ministère, qui était cette fois de coalition, de George Brown, le chef des libéraux du Haut-Canada. Dans ses projets de fédéralisme, fédéralisme restreint au Canada-Uni, fédéralisme étendu à toutes les colonies britanniques, le gouvernement de coalition avait, dans le Haut-Canada, l'appui de tous les députés conservateurs de John A. Macdonald et, avec un peu d'hésitation, l'appui de tous les députés libéraux de George Brown; dans le Bas-Canada, l'appui de presque tous les députés conservateurs canadiens-français de George-Etienne Cartier et celui des députés conservateurs canadiens-anglais d'Alexander T. Galt.

Après avoir rappelé comment on pouvait prévoir la chute du gouvernement qui toutefois n'avait été défait que par deux voix, le consul écrit:

« D'un autre côté, ce ministère, en présence d'un tel vote, n'était-il pas exposé, dans la discussion du budget qui allait avoir lieu, et qu'on ne pouvait pas retarder, à retrouver de nouveau en minorité, minime, il est vrai, mais en minorité, et à voir rejeter ses demandes de subsides?

« Recourir à une dissolution du parlement et à de nouvelles élections, ce que l'opposition du reste espérait, c'était, à cette époque de l'année où les cours d'eau et les ports sont ouverts au commerce et à la navigation, porter une grave perturbation dans toutes les affaires et causer au pays de grandes pertes de temps et d'argent; il fallait donc, s'il était possible, éviter cette mesure extrême.

6. On trouve le texte anglais original du mémoire d'entente sur lequel fut établie la coalition à l'Appendice V des *Mémoires of the Right Honourable Sir John Alexander Macdonald*, by Joseph Pope, vol. I, Ottawa. J'ai emprunté la traduction des passages cités à Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, tome VIII, Québec, 1934, p. 117.

Sur l'action de lord Monck, cf. R. G. Trotter, "Lord Monck and the great coalition of 1864", dans *The Canadian Historical Review*, vol. 3, pp. 181-186.

« L'embarras de Lord Monck et de son cabinet paraît avoir été grand, et plusieurs jours se sont passés sans qu'ils puissent prendre de résolution.

« Cependant, les chambres qu'on ajournait de jour en jour, se montraient tellement impatientes de connaître à quoi, dans la crise qui laissait tout en suspens, s'étaient arrêtés le Gouverneur Général et son ministère, qu'il leur fut annoncé que Lord Monck conservait le Cabinet Taché-Macdonald et lui accordait la faculté de dissoudre plus tard le Parlement si cela devenait nécessaire. C'était presque un défi jeté à l'opposition qui ne s'attendait pas à cette ferme détermination. »

Et le consul, parlant de l'entrée de George Brown dans le gouvernement de coalition, continue en prédisant à son ministre la naissance du fédéralisme canadien:

« Le vote du 14 de ce mois aura eu pour effet, non seulement d'ébranler le ministère, mais encore d'amener une révision complète de la constitution qui régit en ce moment le Haut et le Bas Canada.

« Si le Cabinet Taché-Macdonald, dans lequel entrerait probablement sous peu M. Brown et deux de ses amis du Haut-Canada, met à exécution ce qu'il a annoncé d'une manière aussi positive et solennelle, les Provinces britanniques de l'Amérique du Nord formeront entre elles un gouvernement fédératif. »

D'après le consul, les trois provinces maritimes se réuniraient en une seule province, sous la dénomination d'Acadie et feraient partie de la future fédération à la tête de laquelle il y aurait un gouverneur que certains voudraient même appeler vice-roi.

« Quant à l'organisation particulière du gouvernement de chacune des provinces, comme du gouvernement fédéral, tout me paraît être encore fort incomplet et fort confus dans l'esprit des hommes qui sont au pouvoir et qui, en dehors des explications données au parlement, fardent sur ces questions le silence le plus absolu. Cependant, du peu qu'il m'a été donné d'entendre répéter autour de moi, par des gens que j'ai tout lieu de croire bien informés, on peut conclure qu'ils ont la bonne volonté et la ferme résolution, dans les changements opérés, de ne pas se laisser entraîner à des formes républicaines, ou qui se rapprocheraient pas trop de ce qui existe aux États-Unis. »

Plus loin, le consul ajoute:

« Du reste, ce changement radical dans la forme de gouvernement qui existe aujourd'hui ne trouve pas l'opinion publique unanime en sa faveur et rencontrera tant dans les chambres qu'au dehors, de très vives oppositions. Beaucoup, parmi les gens que je vois dans le monde, paraissent craindre l'épreuve qu'on veut en faire, et doutent qu'on puisse sans danger, tenter de mettre d'accord, et conserver intact, le principe monarchique avec des institutions qui côtoient d'aussi près le Republicanisme. »

« Déjà les feuilles américaines, Votre Excellence aura pu en avoir connaissance, félicitent leurs voisins canadiens des changements qui vont s'opérer dans la forme de leur gouvernement et les invitent, s'ils veulent être parfaitement heureux et libres, à faire un pas de plus, c'est-à-dire, à se joindre à la grande République! »

LA CONFÉRENCE DE CHARLOTTETOWN

Le consul écrit le 1er juillet pour annoncer la fin de la session, mais ce n'est que le 31 août qu'il aborde de nouveau en détail la question du fédéralisme, après avoir parlé sur un ton quelque peu dédaigneux du voyage de « bonne entente » que Thomas d'Arcy McGee et la société ferroviaire le Grand Tronc avaient organisé pendant l'été dans les Maritimes.

« La Presse s'est fort occupée, écrit-il, de cette excursion à laquelle elle a donné des proportions, et une portée qu'elle n'avait pas, et que personne ici, hormis les journaux qui en remplissaient leurs colonnes, ne songait à lui attribuer. »

Il donne ensuite la liste des délégués du Canada-Uni, à Charlottetown, qui forment ce qu'il appelle « La Commission canadienne », et il écrit:

« Ces Messieurs se sont embarqués avant hier pour l'Île du Prince-Edouard sur un bateau à vapeur de l'État, mis à leur disposition, et partent, après avoir assisté aux séances du conseil parfaitement éclairés sur les vues du Gouverneur général et de son cabinet relativement à la fédération projetée. »

« Ils doivent assister, sans y prendre part aux délibérations des délégués des trois provinces maritimes sur la question de la réunion de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard en une seule Province sous le nom d'Acadie. Dans le cas où elle serait décidée affirmativement, ils

aborderont alors celle de la fédération, et engageront ces délégués à soumettre à leurs législatures respectives la convenance d'y faire entrer la nouvelle Province.

« Alors, et alors seulement les changements que le Cabinet Taché-Macdonald se proposa d'apporter dans la forme du gouvernement actuel du Canada, et par suite dans celui de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, changement dont le public se préoccupe si vivement depuis deux mois, prendront une forme définitive, et on saura comment Lord Monck et son ministère comptent établir une fédération monarchique tout en évitant de tomber dans une République. »

Le 26 septembre, le consul envoie une longue dépêche pour rendre compte des événements qui se sont déroulés à Charlottetown. Après avoir signalé que les délibérations se sont déroulées à huis-clos, il écrit que « d'après ce qui m'en est revenu de bonne source, la question de réunir les Provinces Maritimes en une seule a été envisagée sous tous les aspects, longuement discutée et, en définitive, déclarée utile au pays. » Le consul dit même avoir appris que « le Gouvernement de Terre-Neuve qui, dans le principe, n'avait pas cru devoir se faire représenter à Charlottetown, y fit connaître, au moment où les délégués se rendaient à Halifax, qu'il approuvait le mouvement et qu'il désirait prendre part aux délibérations qui pourraient avoir lieu par la suite. » On annonce qu'une nouvelle conférence « formellement convoquée par Lord Monck, Gouverneur Général, et comprenant les délégués du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Edouard, se réunirait à Québec, le 10 octobre prochain, afin de s'assurer d'une manière positive, s'il est possible de s'entendre sur un plan de Confédération acceptable à tous. » ⁷

Tenant de résumer ce qui « paraît avoir été arrêté en principe » à Charlottetown, le consul écrit que « la Confédération se com-

7. Le consul comme tous ses contemporains utilise tantôt le mot « fédération » tantôt celui de « confédération ». A ce propos, on peut accepter la constatation du professeur Peter B. Waite, savoir que pour les Canadiens de l'époque « Confederation » « meant federation of all the provinces, as opposed to federation of the two sections of Canada ». Dès le 7 septembre 1864, à l'occasion de la Conférence de Charlottetown, *Le Courrier du Canada* parle de la « confédération de toutes les provinces » et de la « fédération des deux Canadas ». Il est cependant facile de prouver que cet usage n'a pas toujours été respecté. Hector Langevin parle de la « confédération des deux Canadas », et tout près de lui Antoine-Aimé Dorion oppose la « Confédération des deux Canadas » à la « confédération de toutes les provinces ». Joseph Cauchon fait de même.

poserait de trois sections, savoir: le Haut-Canada, le Bas-Canada, et les Provinces Maritimes qui entreraient dans l'Union, soit collectivement, soit séparément, et qu'il serait pourvu à l'administration future du territoire du Nord-Ouest, de la Colombie-Britannique et de l'Île de Vancouver, à des conditions favorables; le tout s'appellerait d'un seul nom, soit Canada, soit Acadie. » Toujours d'après le consul, chacune des Provinces aurait une législature et un Gouvernement exécutif chargés du contrôle de toutes les affaires locales, » et « les affaires communes à la Confédération seraient confiées à une Législature et à un Gouvernement exécutif général. » La dépêche continue à décrire ce que sera le futur état, mais à un moment le rédacteur s'interrompt pour formuler l'intéressante opinion suivante:

« Je dirais, d'après ce que je vois et j'entends autour de moi, que ce mouvement, malgré la sincérité et la bonne volonté des hommes qui le provoquent et espèrent le diriger, pourrait bien n'être que transitoire, et qu'une fois entré dans le système de gouvernement qu'ils s'efforcent d'établir, les colonies anglaises de l'Amérique du Nord seront tôt ou tard entraînées, soit vers l'annexion à la République voisine, soit à se séparer de la métropole en gardant la forme confédérée. »

LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC

Le consul consacra à la Conférence de Québec qui se tint du 10 au 24 octobre 1864 deux dépêches, l'une datée du 24 octobre et l'autre du 11 novembre. Dans la première dépêche rédigée au moment où les délégués siègent encore, le consul rappelle que les réunions ont lieu à huis-clos et que ceux qui y participent « se sont engagés sur l'honneur à ne rien dévoiler de leurs débats avant que tous les points de la Constitution qui doivent régir la Confédération n'aient été réglés et définitivement arrêtés. » Mais Gauthier a déjà beaucoup d'amis, il participe aux nombreuses fêtes qui accompagnent la réunion et il est bien renseigné. « Quelque soin que l'on mette à garder secrètes les délibérations de la Conférence, écrit-il avec le scepticisme d'un homme de la carrière, il en pénètre toujours quelque chose dans le public. J'ai l'honneur de mettre ici sous les yeux de votre Excellence les informations que j'ai recueillies et qui me viennent de source certaine. » S'adressant à un membre du gouvernement impérial, il s'est réjoui auparavant que

« tout indique qu'ils (les délégués) sont unanimes pour préserver intact le principe monarchique » Comme tous les observateurs de l'époque, le consul de France nous fait comprendre le rôle important qu'a joué la crainte des Etats-Unis dans la naissance de la Confédération.

« L'état politique de la république voisine, écrit-il, les appréhensions sérieuses qu'on commence à concevoir sur ce qu'elle pourra tenter plus tard contre ces pays-ci; le retrait de la plus grande partie des forces anglaises qui paraît certain pour l'année prochaine, tout cela fait que ces délégués (ceux des Maritimes) comme ceux du Canada, sentent la nécessité de s'unir afin d'être forts et pouvoir, avec l'aide des flottes de la mère patrie, résister à une attaque quelconque. »

Et le consul de donner ensuite des détails sur la future constitution qui indiquent qu'il était assez bien renseigné même s'il a la prudence d'écrire à son ministre:

« La Confédération doit terminer, dit-on, ses travaux jeudi prochain. Les délégués des Provinces Maritimes se rendront le même jour à Montréal où la ville leur donnera une grande fête à laquelle assisteront Lord Monck et plusieurs membres de son ministère. On s'attend à ce que les discours qui seront prononcés en cette occasion, feront connaître en entier le plan auquel la Conférence de Québec s'est arrêtée: je m'empresserai, si tel en est le cas, de la communiquer sans retard à Votre Excellence. »

Dans sa dépêche suivante du 11 novembre, le consul devait avouer que son attente avait été trompée et que les hommes politiques n'avaient rien révélé d'officiel sur la future constitution. Cependant, le 8 novembre 1864, le *Journal de Québec* de Joseph Cauchon ayant publié en primeur un article intitulé « La nouvelle constitution », le consul l'envoyait au ministre avec un article du 10 faisant quelques corrections, en ajoutant avec raison: « D'après les informations que j'ai recueillies avec soin et aux meilleures sources, ces publications exposent exactement l'oeuvre de la Conférence, et prouvent que leur auteur est bien et sûrement renseigné. »

Il restait à faire approuver la future constitution par la métropole et par la législature des colonies. Le consul prévoyait que l'opposition serait violente dans le Parlement canadien.

« En effet, écrivait-il, les principaux membres du ministère qu'a remplacé, au mois de mars dernier, le Cabinet actuel Taché-Macdonald, MM. Dorion, Holton, Sanfield Macdonald et autres se sont complètement abstenus de prendre aucune part aux fêtes données aux délégués, ou de paraître sanctionner d'une manière quelconque les actes de la Conférence qu'ils se préparent à attaquer résolument. Déjà même M. Dorion, l'un des chefs les plus ardents de cette phalange, vient dans une longue lettre adressée aux électeurs du comté d'Hochelaga qu'il représente au Parlement, d'exposer ses vues, d'indiquer ses objections et de faire pressentir qu'il s'opposerait, autant que cela lui serait possible, à l'accomplissement de cette Confédération. »

Et le consul joignait à sa lettre le Manifeste de Dorion qui est un des documents les plus importants dans la lutte menée contre la Confédération.

LE DÉBAT DE L'HIVER DE 1865

Le 3 février 1865, au Conseil législatif, le premier ministre, sir Etienne-Paschal Taché proposait, pour employer le langage officiel, « qu'il soit présenté une adresse à Sa Majesté, à l'effet qu'une mesure basée sur certaines résolutions soit soumise au parlement impérial. » John A. Macdonald fit de même à l'Assemblée législative. Ce fut l'occasion du plus important débat sur la Confédération dont le compte-rendu verbatim a été fait et publié en anglais et en français.⁸ La lettre que le consul écrit à son ministre le 31 mars, sur le débat, n'ajoute rien d'important aux discours eux-mêmes et aux commentaires qu'en publiaient les journaux, mais elle souligne la décision qu'avait prise le gouvernement de n'accepter aucun amendement au projet et d'exiger qu'il soit adopté comme un tout.

« Il est évident, Monsieur le Ministre, écrit le consul, que si le Cabinet canadien eût permis à l'opposition, voire même à quelques-uns de ses partisans, de proposer des changements à ce pacte intercolonial, il eût été impossible de refuser ce droit aux assemblées législatives des Provinces Maritimes et il en serait

8. *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord* imprimés par ordre de la Législature en 1865, citée dorénavant sous le mot *Débats*. Ces *Débats* peuvent, depuis 1952, être utilisés plus facilement grâce à un index: Archives publiques du Canada, *Index aux Débats sur la Confédération 1865*. (Ottawa, Archives publiques du Canada, 1952).

résulté une confusion qui eût fait de cette oeuvre politique un véritable tonneau des Danaïdes où chacun aurait versé son amendement sans que jamais on pût rien terminer.

« En effet, cette constitution, qui n'est sans doute pas parfaite, ne saurait plus être modifiée que par un Parlement Fédéral, au point de vue des intérêts généraux et non pas de ceux de coteries ou de localités qui chercheraient à prévaloir aujourd'hui. »

Après avoir annoncé que le Conseil législatif avait, le 20 février, après quelques jours seulement de discussion, voté le projet tel qu'il lui avait été soumis et par 45 voix contre 15, le consul déplore qu'il n'en eût pas été de même à la Chambre basse ou, écrivait-il, « depuis un mois, l'opposition, malgré l'approbation donnée à ce projet par S. M. la Reine d'Angleterre dans le discours d'ouverture du Parlement britannique, malgré la lettre précédente dernièrement rendue publique du Secrétaire d'Etat des colonies à Lord Monck sur ce sujet, continue, par d'interminables discours et de mesquines taquineries dégénérant souvent en injurieuses personnalités, à retarder autant qu'elle peut le vote définitif. »

Le consul qui, dans une lettre précédente, avait prétendu que l'opposition serait très vive dans le Parlement canadien est heureux de montrer qu'il était bien renseigné, mais il a avoué honnêtement qu'il s'était trompé lorsqu'il avait ajouté « que rien n'indiquait, d'après tout ce qui nous en revient ici, qu'elle put avoir de l'importance dans les Provinces Maritimes. » Après avoir annoncé la défaite des partisans de la Confédération aux élections qui viennent de se dérouler au Nouveau-Brunswick, le consul écrit :

... « On ne s'est point mépris ici sur les causes de cet échec, qu'on attribue à l'influence américaine, car l'un des candidats nommé est l'agent d'une compagnie de navigation à vapeur entre Saint-Jean et Boston, dont le siège principal est dans cette dernière ville où résident les Directeurs et dont les actions sont toutes possédées par des Américains. »

Les causes de la victoire des adversaires de la Confédération qui d'ailleurs seront à leur tour défaits, aux élections de l'année suivante, étaient un peu plus complexes que le laisse entendre le consul, mais sa référence à l'influence américaine révèle bien l'at-

mosphère de l'époque pendant laquelle on a vécu la genèse de la Confédération en ne songeant presque uniquement aux Etats-Unis.⁹

Après l'approbation des Résolutions de Québec par la Législature du Canada-Uni commence une longue période d'attente avant que le projet se concrétise. La lutte continue contre la Confédération canadienne et le consul en parle dans sa lettre du 26 mai 1865.

« Dans le Bas-Canada, écrit-il, plusieurs feuilles publiques, connues pour leurs tendances annexionnistes et leurs opinions républicaines, cherchent depuis quelques mois, à exciter l'opposition de la race franco-canadienne au plan proposé sous prétexte que, s'il s'accomplit, elle sera absorbée par l'élément anglo-saxon.

« Cette manière spacieuse de présenter la question ne paraît cependant pas devoir séduire les populations et la classe éclairée ne s'y laisse pas prendre parce qu'elle sait que la constitution fédérale garantit au pays ses anciennes institutions, ses lois, sa langue et sa religion. »

LES FÉNIENS

En lisant la correspondance du consul, surtout au cours de l'hiver et du printemps de 1866, on est frappé par la crainte que soulevèrent les Fénians dans les colonies britanniques et plus spécialement dans le Bas-Canada et dans la ville de Québec. Ces Irlandais fanatiques qui, depuis 1861, s'étaient organisés aux Etats-Unis et avaient profité de la guerre de Sécession pour s'entraîner créèrent une menace d'invasion qui, quelle que fut sa réalité, frappa les esprits.¹⁰

Selon le consul, les Fénians avaient des intelligences à Québec et dès le 23 février 1866, il redoutait un soulèvement à l'occasion de la fête de la Saint-Patrice le 17 mars. Le 1er mars, il annonce que la milice est mobilisée et il écrit : « Quoi qu'il en soit, le public est inquiet, car il y a au Canada, et même à Québec, une population irlandaise nombreuse et turbulente dont on soupçonne une grande partie d'être affiliée aux Fénians. » Le 10 mars, le consul juge que

9. Sur les événements qui se sont déroulés au Nouveau-Brunswick, cf. Wilson, S. E. « New Brunswick's Entrance into Confederation. » *Canadian Historical Review*, IX, 1 (March, 1928) 4-24.

10. Cf. C. P. Stacey, « Fenianism and the rise of Nation feeling in Canada at the time of Confederation » dans *The Canadian Historical Review*, vol. 12, p. 238.

« la situation est devenue sérieuse » et il annonce: « La nuit dernière, les portes de la haute-ville de Québec, qui restaient toujours ouvertes, ont été fermées de minuit à six heures du matin, et il en sera de même jusqu'à nouvel ordre. » Le 17 mars, il est rassuré. « Le jour de la Saint-Patrice (aujourd'hui), écrit-il, désigné par le bruit public pour un soulèvement des Féliens à Québec, s'est, jusqu'à ce moment, cinq heures du soir, passé sans désordre aucun. Le clergé catholique y a surtout contribué par ses sages exhortations, mais, il faut le dire aussi, les mesures prises par l'autorité militaire témoignaient hautement que la répression ne se ferait pas attendre si l'on tentait quelque chose. » Enfin, le 23 mars, il peut commencer sa dépêche par ces mots: « Les sinistres pronostics qui s'étaient répandus au sujet d'une invasion du Canada par des Féliens venus des Etats-Unis et d'un soulèvement de leurs affiliés dans le pays, le 17 mars, jour de la fête patronale de l'Irlande, ne sont réalisés nulle part. »

Les invasions devaient se produire quelque temps plus tard à Campobello, dans le Nouveau-Brunswick, dans la presqu'île de Niagara, dans le Haut-Canada et à Frelighsburg dans le Bas-Canada. Le consul enverra alors à Paris plusieurs confrères de journaux pour rendre compte des événements.

LA DERNIÈRE SESSION

Vendredi, le 8 juin 1866, débutait à Ottawa la cinquième session du huitième parlement du Canada, la première tenue dans la nouvelle capitale, Ottawa, que la reine Victoria avait choisie en 1857 et la dernière du Canada-Uni.¹¹ On y prépare les constitutions des futures provinces du Québec et d'Ontario. Le consul note, dans la dépêche qu'il envoie à ce sujet, que le Québec aura une Chambre haute et que l'Ontario n'en aura pas et voici l'explication qu'il donne de cette anomalie :

« Cette différence, écrit-il, est due à ce que dans le Bas-Canada, où existent deux races qui, bien que vivant ensemble et soumises depuis plus d'un siècle à la Couronne d'Angleterre, sont encore aujourd'hui fort distinctes de moeurs, de langage et de religion, il

11. Cf. Jean-Charles Bonenfant, « La dernière session de l'Union », dans *les Cahiers des Dix*, 1966, pp. 51-67.

était nécessaire de pouvoir contrôler par un Conseil législatif nommé à vie, une assemblée électorale composée d'éléments hétérogènes au sein de laquelle pourraient s'élever de fâcheux dissentiments, tandis que, dans le Haut-Canada, dont les populations sont presque entièrement anglo-saxonnes, cet inconvénient n'était pas à craindre. »

Le consul rend compte aussi de la crise provoquée par le rejet du bill sur l'éducation des protestants dans le Bas-Canada qui amena la démission du cabinet d'Alexander T. Galt.

« On a vu généralement avec regret, écrivait-il, tout en la comprenant cependant la détermination de ce thème d'Etat qui est, sans contredit, l'un des plus nécessaires au pays. Ceux, surtout qui désirent l'extension du commerce avec la France, partagent ce sentiment, car il en a toujours été l'ardent promoteur, et je n'oublierai jamais les bonnes dispositions qu'en toute circonstance, il m'a manifestées à cet égard. »

Le 17 novembre, le consul annonce que la délégation du Canada-Uni est partie pour Londres pour aller y préparer la loi qui sera l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et il est heureux que Galt, quoique non ministre, en fasse partie. Il parle du manifeste que vingt et un députés du Bas-Canada ont publié contre la Confédération quelques jours auparavant.

« On ne comprend pas, écrit-il, comment, en face de l'unanimité du Haut-Canada, et de l'assentiment de plus des deux tiers du Bas-Canada en faveur de l'importante mesure dont il s'agit, les signatures de cette « remontrance », car c'est ainsi que l'appellent les familles anglaises du pays, peuvent faire valoir auprès du ministre à Londres leur opinion. »

« Cette requête, ajoutait-il plus loin, de la minorité Bas-Canadienne du Parlement provincial est le dernier effort qu'elle tente pour arrêter la réalisation de l'acte qu'elle redoute et dans lequel, selon ce que m'en disait hier encore un des ministres actuels, se trouvera l'appaisement des passions et des haines politiques, la solution de bien des difficultés, et surtout la force qui naîtra de l'union des cinq provinces en un seul gouvernement. »¹²

12. Mal renseigné, le consul croyait que Terre-Neuve entrerait dans la Confédération.

LES JEUX SONT FAITS

Le 2 avril 1867, le consul adressait à son ministre un rapport qui commençait par ces lignes :

« Un télégramme transatlantique nous a fait connaître que le Bill autorisant la Confédération des Provinces britanniques de l'Amérique du Nord avait été à la presque unanimité des deux chambres voté par le Parlement anglais et sanctionné ensuite par la Reine. »

« Ces nouvelles, ajoutait-il, attendues avec impatience, ont fait cesser le calme dans lequel nous avons vécu depuis six mois. La plus grande activité renaît de tous côtés parmi les hommes politiques du pays qui déjà sont en mouvement pour solliciter les suffrages de ceux qui peuvent les envoyer, soit au Parlement fédéral, soit aux législatures locales, et on s'attend partout à des luttes électorales fort vives. »

Le consul déclarait vouloir expliquer les changements qui avaient été apportés à Londres au projet qu'il avait autrefois analysé, mais en réalité il en exposait de nouveau les détails. Il signalait d'abord que la Confédération s'appellerait « Dominion of Canada », « qu'on peut, disait-il, traduire en français par « Empire », « Puissance », « souveraineté » ou « Dominion du Canada ». Il avait cependant la prudence de préciser : « Ce ne sera que lorsque la version officielle française du texte anglais aura été publiée qu'on saura quelle traduction le Gouvernement confédéré aura donné au mot « Dominion ». Dans une dépêche suivante, celle du 21 juin, le consul envoyait le texte de la traduction au ministre et lui faisait remarquer que l'expression « Dominion of Canada » y était rendue par celle de « Puissance du Canada » . . . et qu'il avait entendu critiquer hautement cette traduction « par des Canadiens bien placés, parlant et comprenant parfaitement notre langue, comme beaucoup trop prétentieuse, et qui ne manquera probablement pas de froisser les susceptibilités ultra républicaines du pays voisin. » « Confédération des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, ou Confédération du Canada, ajoutait-il, eût été, selon eux, plus simple et, dès lors, préférable. »¹³

13. La traduction du mot « Dominion » a toute une histoire. Dans *L'Événement* du 17 mars 1880, le rédacteur anonyme, qui était tout probablement Hector Fabre, a raconté que dès l'époque de la Confédération on plaisantait sur la traduction du mot « Dominion » par celui de « Puissance ». Comme Dorion allait manifester quelque ré-

Après avoir signalé que la nouvelle constitution ne serait en vigueur que par une proclamation, le consul faisait quelques pronostics sur les prochaines nominations au Sénat et à l'Exécutif. Il prévoyait que les sénateurs du Québec seraient choisis sans égard à leur couleur politique « parmi les conseillers législatifs actuels, » mais, écrivait-il, « il n'en sera sans doute pas de même pour le Haut-Canada ou Province d'Ontario, où le Gouverneur Général et ses ministres auront à remplir la tâche difficile d'éliminer, à cause de leurs opinions par trop avancées, quelques-uns des hommes qui ont siégé jusqu'à ce jour au Conseil législatif. »

LES DÉBUTS DE LA CONFÉDÉRATION

Le 10 juillet 1867, le consul rend compte à son ministre des débuts de la Confédération pour signaler d'abord la déception des Canadiens français à la nouvelle que John A. Macdonald avait obtenu de Londres une décoration plus importante que celle de George-Etienne Cartier. « M. Macdonald, écrit-il, n'a pas fait plus, ni moins, il a fait autant que M. Cartier, pour mener à bonne fin l'ordre de choses nouveau, et la différence que les Conseillers de la Couronne ont cru devoir établir en faveur d'un Canadien anglais, a blessé et est vivement ressentie comme une humiliation par la race catholique et franco-canadienne. »

Le consul donne ensuite la composition du ministère qui vient d'être créé pour terminer par la constatation que « Ce n'a pas été sans de grandes difficultés que le Gouverneur Général est parvenu

istance, Cartier aurait tenu ce langage: « Je ne suis pas un traducteur, moi, je suis un homme d'Etat, et le mot « Puissance » me paraît meilleur qu'un autre. Il a plus d'ampleur que celui de « Dominion », et c'est ce qu'il nous faut. Que les Anglais se contentent du mot « Dominion » pour désigner la Confédération, c'est leur affaire; nous prenons, nous, le mot de « Puissance » La différence est tout à notre avantage. Cela sonne mieux en français qu'en anglais; ce n'est pas à nous à le regretter. C'est une supériorité comme une autre, et ce n'est pas la seule que nous aurons dans le nouvel ordre de choses. C'est de bon augure, et lorsque nous dirons en parlant de notre « Puissance », on en sera plus frappé que lorsque les anglais diront « Dominion »: « Puissance primera Dominion ».

Louis Fréchette s'est moqué de cette traduction en soutenant qu'en parlant de la « Puissance du Canada » non seulement nous commettons une faute de français, mais encore nous nous rendons ridicules. » (cf. *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, par Raoul Rinfret, Montréal, 1896, p. 173).

Dans la traduction que Me L.-P. Geoffrion a publiée, en 1941, de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le mot « Dominion » n'est pas traduit et depuis, nous ne le traduisons plus. (cf. « Une nouvelle traduction de notre constitution », par Jean-Charles Bonenfant, dans la *Revue du Barreau*, 1944, pp. 35-42).

à constituer son cabinet. » Et il raconte le sacrifice bien connu de McGee pour permettre que dans les quatre représentants du Québec il y ait trois Canadiens français. Parlant de la nomination du lieutenant-gouverneur du Québec, sir Narcisse Belleau, le consul écrit :

« Cette dernière nomination a été accueillie avec enthousiasme par les Canadiens français, qui ont vu avec joie et orgueil un homme de leur race et de leur religion appelé au Gouvernement de la Province. Sir Narcisse Belleau a une grande habitude des affaires et jouit dans le pays de beaucoup de considération : son élévation a d'autant plus flatté ses compatriotes qu'il est le premier Canadien français investi d'aussi haute fonction. »

Parlant des difficultés qu'a le lieutenant-gouverneur de former un ministère pour la province, le consul fait part d'une rumeur assez bizarre voulant que Cartier puisse annuler « momentanément la qualité de ministre fédéral avec celle de ministre local. « Ce serait là, peut-être, commente-t-il, le meilleur moyen de faire cesser promptement les intrigues des personnes qui s'agitent en vue d'obtenir une position, non pas autant pour être utile au pays que pour profiter des avantages pécuniaires qu'elle peut offrir. » On sait que P.-J.-O. Chauveau devint finalement premier ministre, mais les propos du Consul indiquent bien comment à cette époque à l'intérieur du parti conservateur Québec dépendait d'Ottawa.

La lettre se termine par des considérations générales sur l'attitude des Canadiens français qu'il convient de citer en entier parce qu'elles constituent un des bons témoignages sur les idées de la majorité au moment de la naissance de la Confédération.

« Les Canadiens français, écrit le consul, encouragés par le clergé catholique, ont, Monsieur le Ministre, franchement adopté le nouvel ordre de choses, malgré les craintes que les ennemis de la Confédération et les partisans de l'annexion à la république voisine avaient, dès le principe, cherché à leur inspirer. Placés comme vous allez l'être, leur disait-on, entre la race anglo-saxonne de la Province d'Ontario et celle des Provinces Maritimes, vous verrez bientôt disparaître votre langue et vos lois, heureux si on vous laisse votre religion.

« Le soin scrupuleux qu'a mis le Gouvernement à respecter leur croyance et leurs anciennes institutions, — l'adoption d'un code civil basé en grande partie sur le Code Napoléon, — la dé-

claration solennelle que la langue française continuerait d'être officielle et considérée à l'égal de l'anglaise, — et, enfin, la part importante prise aux affaires du pays par plusieurs de leurs compatriotes, les ont complètement rassurés. Le Bas-Canada, devenu province de Québec, se gouvernant lui-même, ayant un Canadien français pour lieutenant-gouverneur, et une administration presque entièrement composée de Franco-Canadiens, ne court pas risques, en effet, de rien perdre de l'origine française à laquelle sa population tient énormément. »

LES ÉLECTIONS

Le gouvernement d'Ottawa et le gouvernement du Québec fixèrent chacun leurs élections au début de septembre, le scrutin durant alors plusieurs jours. Comme en outre un candidat pouvait en même temps briguer les suffrages pour la Chambre des Communes et l'Assemblée législative, les deux campagnes électorales se confondirent. Le Consul en rendit compte ainsi que des résultats dans sa dépêche du 26 septembre. Après avoir signalé la défaite de George Brown en Ontario et la victoire considérable dans cette province des partisans de la Confédération, le consul passe au Québec pour écrire :

« Dans la province de Québec les succès du Gouvernement n'ont pas été moins considérables, et presque partout l'on y a voté en faveur de ses candidats. Cependant le parti libéral avancé, désigné sous le nom de rouge, auquel appartiennent les surrexionistes soutenus par l'or des Etats-Unis, ce parti libéral-rouge, dis-je, qui est assez compacte, et dirigé par des hommes actifs et intelligents s'était préparé, de longue main, au combat; mais, malgré ses efforts, malgré l'influence de quelques-uns de ses membres, il a subi plusieurs défaites marquantes, et c'est à peine si son chef principal, l'Honorable M. A. A. Dorion est parvenu à se faire élire à une simple majorité de 20 voix. »

Le consul commente ensuite la dure lutte que Médéric Lanctôt mena contre Cartier à Montréal.

« A Montréal, écrit-il, l'honorable M. G. Cartier, aujourd'hui Ministre de la Milice, avait pour adversaire un homme de ce parti rouge, mais d'antécédents douteux, et qui n'était connu que par le zèle obséquieux avec lequel, depuis quelque temps, il affectait de s'occuper des classes ouvrières qu'il poussait à des grèves ruineuses, et dont il voulait se faire ainsi un marche-pied. Mais des accusations accablantes portées contre lui aux der-

niers moments, et auxquelles il n'a pas répondu d'une manière satisfaisante, lui ont enlevé les voix de la partie honnête de ses partisans, et le triomphe a été facile pour le descendant de l'intrépide navigateur Malouin à qui est due la découverte du Canada. » ¹⁴

Le consul donne, dans sa dépêche, d'autres détails sur les élections dans le Bas-Canada, signale les troubles de Kamouraska où des élections ne purent être tenues. Il fait ensuite un tour d'horizon dans les Provinces Maritimes pour noter que les partisans de la Confédération ont été vainqueurs au Nouveau-Brunswick pour s'arrêter en Nouvelle-Ecosse.

« Les choses, écrit-il, ne se sont pas passées de même dans la Nouvelle-Ecosse ou, par des intrigues qu'on soupçonne prendre leur source dans la République voisine, il s'est, tout à coup, produit un esprit d'opposition complètement en désaccord avec la sanction qu'avaient donnée à la Confédération, par la voix de leurs représentants, les populations de cette Province. Se déjouant elles ont, cette fois, confié 18 des 19 mandats formant leur part de représentation à la Chambre des Communes du Parlement Fédéral, à des hommes contraires au nouvel ordre de choses.

« On attribue ce revirement soudain dans leur esprit à l'influence qu'exerce sur elles l'un des principaux hommes d'Etat Néo-Ecossais, M. Howe, dont l'élection, malgré la majorité acquise au Gouvernement, pourra créer à celui-ci quelques embarras sérieux. Il vient, assure-t-on, demander, au nom de sa Province, le rappel de l'acte de Confédération, menaçant au cas de refus, de l'obtenir à main armée. Ce ne sont là, sans doute, que des bruits dénués de fondement; et, en tout cas, il est probable que la plupart de ses amis politiques ne seraient pas disposés à le suivre sur ce terrain. Ce qui est plus vraisemblable, c'est que M. Howe, qui est fort ambitieux, n'ayant pas été appelé à faire partie du Cabinet Fédéral, espère ainsi arriver au pouvoir. » ¹⁵

14. Il est amusant de constater que le consul commet l'erreur assez fréquente à l'époque de faire de George-Etienne Cartier un descendant de Jacques Cartier, erreur que l'homme d'Etat ne corrigeait d'ailleurs pas lui-même.

15. Les commentaires du consul étaient assez justes et on sait que dès 1868 Howe entrera dans le cabinet de Macdonald.

LA PREMIÈRE SESSION FÉDÉRALE

La première session du premier parlement fédéral s'ouvrit, à Ottawa, le 7 novembre 1867. Le consul en rend compte dès le 12 novembre. Il analyse le discours du trône, parle des difficultés du ministère et commente en particulier la démission d'Alexander T. Galt comme ministre des finances. A la Chambre des Communes, Galt avait donné comme raison de sa démission « le soin de ses affaires personnelles, » mais le consul se montre sceptique.

« On attribue avec plus de raison, écrit-il, sa démission à des dissentiments qui se seraient produits dans le cabinet sur des questions de finances, et principalement à l'impopularité, momentanée, résultant pour lui de la suspension de paiements, survenue récemment, d'une des banques du Haut-Canada, la « Commercial Bank »: on l'accuse, sinon d'avoir contribué à amener cette catastrophe, de n'avoir pas du moins, soutenu le crédit d'un établissement financier de cette importance dont la fermeture, temporaire espère-t-on, ébranlerait tant de fortunes dans le pays. »

Dans sa dépêche du 28 novembre, le consul continue à rendre compte de la session. Il apporte un intéressant témoignage sur les relations de George-Etienne Cartier et de John A. Macdonald après la naissance de la Confédération.

« Mais ce qui gêne surtout le Gouvernement dans sa prompte et complète organisation, ce sont les dissentiments qui existent entre les principaux membres du Ministère, Sir John A. Macdonald, chef du Cabinet, et l'hon. M. Cartier, ministre de la milice, naguère encore très intimes. L'intérêt politique les unit toujours, mais de leur ancienne et commune amitié dont ce dernier m'a si souvent parlé avec effusion, il ne reste plus rien. Je crois être dans le vrai en attribuant l'origine de ce refroidissement aux nominations dans l'ordre du Bain dont, à plusieurs reprises, j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence. La part si minime faite aux Canadiens français (une croix sur sept) dans la distribution de ces honneurs et l'infériorité, surtout, de la classe accordée à M. Cartier en comparaison de celle conférée à Sir John A. Macdonald, ont profondément blessé leur amour-propre national; aussi ne négligent-ils jamais depuis lors d'affirmer leur origine. C'est ainsi qu'ils ont dernièrement exigé et obtenu que toutes les communications verbales ou écrites fussent faites aux Chambres simultanément en Français et en anglais,

chose que voulait l'acte d'Union du Haut et du Bas-Canada et que prescrit également la Constitution nouvelle, mais qui était depuis longtemps tombée en dessuétude, et plusieurs orateurs franco-Canadiens qui, d'ordinaire, parlaient en anglais et s'exprimaient parfaitement dans cette langue, affectant maintenant de ne plus prendre la parole qu'en français.

« M. Cartier, qui exerce une grande influence politique parmi la population franco-canadienne, aurait découvert, assure-t-on, dans cette affaire des décorations, de la part de son collègue, d'accord en cette circonstance avec Lord Monck, un manque d'égards blessant pour lui et ses co-nationaux qu'il n'est pas disposé à pardonner, et il profitera, croit-on, de la première occasion convenable qui se présentera pour se séparer de lui: un remaniement complet du Ministère actuel en serait la conséquence inévitable. »

LA PREMIÈRE SESSION À QUÉBEC

A Québec, la première session débuta le 27 décembre 1867. La cérémonie eut lieu dans le Parlement qui s'élevait à l'époque dans le parc Montmorency d'aujourd'hui.

Le consul rendant compte de l'événement dans une dépêche du 30 décembre note d'abord un détail, savoir qu' » On a remarqué qu'en cette circonstance, et pour la première fois, l'ordre de lecture du discours avait été interverti, et qu'au lieu d'être lu d'abord en anglais, comme c'était l'usage, il l'avait été en français. »

Le consul formulait d'intéressants commentaires sur les difficultés pour le Québec d'absorber des immigrants que le discours du trône souhaitait voir arriver.

« Mais il est un obstacle que la volonté humaine, quelques efforts qu'elle fasse ne pourra jamais vaincre et qui s'opposera toujours à des entreprises agricoles sur une grande échelle, et à l'établissement de colons étrangers sur le sol du Bas-Canada, c'est la rigueur du climat qui pendant la moitié de l'année tient la terre couverte d'une couche épaisse de neige et tous les cours d'eau gelés.

« D'un autre côté, la destination, déjà arrêtée à leur départ d'Europe, des émigrants arrivant chaque année à Québec, qui pour les deux-tiers au moins sont Allemands, Suédois ou Norvégiens, est celle des vastes territoires ouest des Etats-Unis où ils sont attirés par de nombreux compatriotes qui y ont déjà formé

des colonies et parmi lesquels ils retrouvent quelques-unes de leurs mœurs. S'ils prennent la route du Canada, c'est grâce aux facilités que leur donnent les bateaux-à-vapeur canadiens et le chemin de fer du Grand-Tronc pour les transporter à peu de frais à la frontière américaine.

« Les émigrants anglais, irlandais et écossais forment l'autre tiers et, comme les précédents, se dirigent également vers les Etats-Unis: un petit nombre seulement s'arrête dans l'une ou l'autre Province canadienne. Pour que l'immigration se finit (sic) dans le Bas-Canada, il faudrait que le Gouvernement fit de grands sacrifices d'argent et augmentât les dons gratuits de terres. A ces conditions, peut-être réussirait-on à retenir dans le pays ces pauvres familles qui émigrent et quittent leur patrie qu'afin d'améliorer leur sort. »

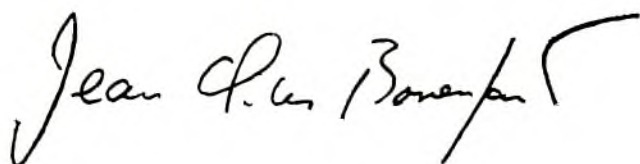
Sur un ton légèrement moqueur, le consul souligne que les premières sessions des législatures du Québec et d'Ontario n'offrent guère d'intérêt.

« Celle de la Province où je réside, écrit-il, me semble assez embarrassée jusqu'ici de savoir de quel sujet important elle doit s'occuper, maintenant qu'elle a fixé à 6 Dollars par jour l'indemnité pécuniaire de ses membres ou à 450 Dollars pour toute session qui dépassera une durée de trente jours.

« Les législatures Provinciales ne peuvent s'immiscer dans aucune des questions de l'ordre politique, commercial ou financier sauf quelques taxes locales; des grandes voies ferrées, du recensement et des statistiques, de la milice et de la défense du pays, des pêcheries, des quarantaines, de tout ce qui se rattache à la navigation d'outre-mer ou fluviale; etc, etc; aussi, bien des gens, les Anglais surtout, commencent-ils à se demander s'il ne serait pas plus simple et plus économique de n'avoir qu'une union législative et un seul gouvernement pour toute la Confédération. Les Franco-Canadiens s'opposeraient, cependant, avec énergie à un pareil arrangement qui leur ferait peu à peu perdre leur nationalité, leur langue et tout ce qui, par leur origine, les rattache encore à la France. »

Le consul Gauthier demeura à Québec jusqu'en 1872. Il continua d'envoyer à Paris des comptes rendus périodiques des événements dont il était le témoin. On pourrait, à l'aide de son témoignage et des témoignages de ses successeurs, suivre toute l'histoire politique de la province de Québec. Par les extraits que contient cette modeste étude, on a pu constater que le consul était un excel-

lent observateur et que, pour lui comme pour bien d'autres, l'Union fédérative des colonies britanniques en Amérique du Nord était la seule solution possible. Pour la France, à cette époque, c'était à l'intérieur du fédéralisme que la civilisation française semblait avoir le plus de chance de survivre en Amérique.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Charles Bonenfant". The signature is written in a cursive, flowing style. The first name "Jean" is written with a large, sweeping initial 'J'. The last name "Bonenfant" is written with a large, sweeping initial 'B' and a long, horizontal stroke extending to the right.